

L'ASSEMBLEE PRIMAIRE EST CONVOQUEE

le 26 septembre 2021

à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votation populaire fédérale :

1. Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
2. Mariage pour tous

Vote par dépôt à la Maison de Commune : Urne prévue à cet effet, à l'intérieur de la Maison de Commune, auprès du bureau de la Réception :

Horaires :

Dès réception du matériel de vote,
tous les jours ouvrables

08h00 à 12h00

Vote à l'urne / Bureau de vote : Cycle d'orientation, hall d'entrée (Rue des Sports 1) :

Ouverture du bureau :

Dimanche 26 septembre 2021

10h00 à 12h00

Vote par correspondance :

Selon l'article 2 de l'Ordonnance du 17 novembre 2004 fixant les modalités d'application du vote par correspondance, tout citoyen peut voter par correspondance dès qu'il a reçu le matériel de vote. Le vote par correspondance peut être exercé :

- a) par l'intermédiaire de la poste, de n'importe quel endroit de Suisse et de l'étranger (***doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection***) ;
- b) en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès de l'administration communale (***vote par dépôt, selon horaires ci-dessus***).